

Béziers, le 1^{er} juin 2023

**ARRETE 2023 -II -167 du 1^{er} juin 2023
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS POUR
L'ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLEMENTAIRE
DE LA COMMUNE DE FERRALS LES MONTAGNES
DES 18 ET 25 JUIN 2023**

VU le code électoral ;

VU la circulaire ministérielle du 17 mars 2020 relative à l'élection des conseillers municipaux et communautaires et des exécutifs et fonctionnement des organes délibérants;

VU la circulaire ministérielle n° INTA16254635C du 19 septembre 2016, relative à l'organisation des élections partielles ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA1637796J du 17 janvier 2017, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023.05.DRCL.0183 du 9 mai 2023 portant délégation de signature du préfet de département à M. Pierre CASTOLDI, sous-préfet de l'arrondissement de Béziers ;

VU l'arrêté préfectoral 2023-II-121 du 20 avril 2023 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de Ferrals les Montagnes pour l'élection municipale partielle complémentaire des 18 et 25 juin 2023 et fixant les dates et modalités des dépôts de candidatures ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale ;

ARRETE

Article 1 - La liste des candidats pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Ferrals les Montagnes des 18 et 25 juin 2023, est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 - Cette liste devra être affichée en mairie dès réception et dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 - Le sous-préfet de Béziers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Béziers

Pierre CASTOLDI



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers
Bureau de la sécurité et de la réglementation**

Béziers, le 1^{er} juin 2023

ANNEXE A L' ARRETE PREFECTORAL n°2023-II-167 du 1^{er} juin 2023
Liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire
de la commune de Ferrals les Montagnes
les 18 et 25 juin 2023

2 sièges à pourvoir, 6 candidats déclarés, classés par ordre alphabétique :

- Mme **BUSSIERE** Laure
- Mme **GUERMEUR** Marie
- Mme **HARDY** Nelly
- M. **HENNEQUIN** Jean
- M. **HOMMAGE** Gérard
- M. **REVERDY** Bernard

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Béziers

Pierre CASTOLDI